

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 mai 2011

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : M. Claude GIRARD, M. Hubert PELLETEY, Mme Marie-Claire DEBUISSON, M. Jean-Paul MORGEN, M. Marc LAUDIE, M. GEHANT Pascal, M. Christophe MONPOINT, M. Gilles COURBOT, M. Norbert JOMARD, M. Jean-Pierre MONDOLONI, M. Guy BARRALON, M. Michel GARCIA.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre MONDOLONI

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du PV de séance du conseil du 29 avril 2011
- 2 - Modification de contrat emploi saisonnier
- 3 - Primes du personnel
- 4 - Déclarations d'intention d'aliéner
- 5 - Informations et questions diverses

1 - Approbation PV de la séance du 29 avril 2011

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance

Après observation soulevée par M. Gilles COURBOT,

Le conseil municipal décide d'ajouter au point 6- Programme travaux forêts : paragraphe destination des produits des coupes, la phrase suivante :

Pour connaître le nombre de personnes intéressées par ce type de prestation (bois façonné, mis en stères) un questionnaire sera remis aux habitants.

A l'unanimité, le procès verbal de la séance du 29 avril 2011, est approuvé avec la modification proposée au point 6.

2 -Modification de contrat emploi saisonnier

Le Maire expose : lors d'un précédent conseil, nous avons décidé de conclure un contrat aidé de 20h par semaine, l'information qui nous avait été donné était que l'aide ne pouvait porter que sur 20h et non 26 comme l'an dernier.

C'est exact pour les CAE conclus avec pôle emploi, mais pas pour ceux gérés par le conseil général, qui concerne les personnes ayant droit à des revenus sociaux, ce qui est le cas. Pour ces personnes l'aide peut porter sur 26h comme l'an dernier, la prise en charge par le Conseil Général est de 70%.

Le Maire propose au Conseil de signer un avenant au contrat pour le passer de 20 heures à 26 heures par semaine à compter du 1er juin 2011 et jusqu'à son échéance au 31 octobre 2011, ce qui représente un coût supplémentaire pour la commune chiffré à 129 €/mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un avenant au contrat à raison de 26 heures semaine à compter du 1er juin 2011 et jusqu'à la fin du contrat au 31 octobre 2011.

3 – Prime du personnel

Le maire propose au Conseil de renouveler la prime allouée à l'ensemble du personnel communal en 2009 et 2010 dont le montant global est prévu au budget 2011. Il rappelle que cette prime annuelle était versée à chaque agent au prorata du nombre d'heures, en deux versements (juin et novembre).

M. le Maire propose au conseil de reconduire cette prime à l'ensemble du personnel communal.

A l'unanimité, les élus décident de reconduire cette prime à l'ensemble du personnel au prorata des heures effectuées par chaque agent.

4 - Déclarations d'intention d'aliéner

Le Maire informe les élus qu'il a reçu :

- une déclaration d'intention d'aliéner concernant un pavillon bâti sur terrain propre cadastré section A n° 153 et 225 lieudit « Dessous le Bois » 56 Avenue d'Alsace représentant 1409 m²
- une déclaration d'intention d'aliéner concernant un pavillon bâti sur terrain propre cadastré section B n° 605 et 694.

La municipalité ne fera pas valoir son droit de préemption sur ces opérations.

5 - Informations et questions diverses

- Projet d'aménagement Néolia sis Grande Rue, lieudit « Prés de Gil » (information soulevée par le Maire et M. Courbot Gilles)

Suite à l'arrêté de refus délivré par le Maire relatif au projet d'aménagement, Néolia demande au Maire de bien vouloir retirer ce refus délivré le 12 mai dernier et propose une rencontre en présence du Conseil Général, de la Direction Départementale des Territoires, et le propriétaire du terrain.

Le Maire rappelle que le projet pour le permis d'aménager, n'était pas conforme aux directives retenues par la commission d'urbanisme concernant un accès unique sur l'ensemble de la zone constructible.

M. Gilles Courbot souhaite que la municipalité prenne une décision sur l'avenir réservé aux terrains à aménager autour de la salle, en tenant compte des nuisances de la salle.

Une réunion sera programmée prochainement dans le cadre du PLU, pour l'aménagement des terrains autour de la salle.

- CAD

M. Michel GARCIA souhaite connaître le devenir de ce comité, savoir si les activités sont maintenues...

Le Maire signale que suite à la démission de son Président et de certains membres une Assemblée Générale aura lieu le 8 juin prochain.

- Association « Femmes Actives »

Cette association ayant pour but l'insertion professionnelle des personnes en difficultés, propose aux particuliers et professionnels différents services : ménage, repassage, garde d'enfants, jardinage, secrétariat, restauration, décoration de salles de réception, dressage de tables...

Le Maire rappelle qu'une réunion publique se tiendra à la salle communale le 17 juin à 17H30 , entre les habitants et la CAB, concernant le tri sélectif des ordures ménagères.

L'ordre du jour étant épuisé,

le Maire lève la séance à 21 heures 50 mn.

Il laisse la parole aux personnes présentes dans la salle

<p>Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie</p>
